

Interpellation publique du Conseil Général du Gard

présentée par : *(liste en cours de constitution)*

Alternatifs du Gard

Amis de GreenPeace Languedoc Roussillon

Attac-Alès

Attac-Nîmes

collectif cigalois (Saint-Hippolyte-du-Fort)

Confédération Paysanne du Gard

Coordination antinucléaire sud-est

La Bruguière Ecologie

Greenpeace Montpellier

Vigilance Citoyenne (Gard Rhodanien)

Monsieur le Président du Conseil Général du Gard

Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux

Objet : Interpellation publique à la prochaine session du 15 février concernant le projet de construction du réacteur Astrid et la dangerosité du centre nucléaire de Marcoule.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Par courrier du 2 avril dernier, nous avons attiré votre attention sur la dangerosité du centre nucléaire de Marcoule et demandé audience à tous les groupes du Conseil Général. Nous n'avons reçu que très peu de réponses. Cette dangerosité a des causes multiples liées aux diverses activités qui y ont été développées depuis près d'un demi siècle, et en particulier à l'industrie du plutonium, substance la plus nocive que l'humanité ait générée. Or le projet de construction du réacteur Astrid, réacteur dit de 4^{ème} génération, et fonctionnant justement au plutonium, et utilisant de plus le sodium liquide comme fluide caloporteur, progresse. La première tranche de l'étude s'est achevée en 2012, et l'Etat doit donner son accord pour sa poursuite, étude financée par l'Emprunt National de 2010 pour un montant de 650 M€. Il s'agit d'un réacteur de très grande taille (près d'un demi superphénix),

Nous considérons que le Conseil Général est responsable de la sécurité des populations du département. Et c'est la raison pour laquelle, le 14 juin dernier nous avons déjà interpellé publiquement le Conseil Général. Nous l'avons appelé à émettre un vœu contre la construction d'Astrid et pour l'arrêt de la filière plutonium. Nous n'avons pas reçu la réponse qui nous avait été promise.

Or l'activité du centre nucléaire de Marcoule fait peser déjà de graves menaces sur les populations et les productions agricoles, du fait des rejets dans l'eau et dans l'air de contaminants radioactifs, en plus des risques d'accident. La construction d'un tel réacteur les augmenteraient sensiblement, nous ne sommes jamais à l'abri, en effet, d'une défaillance technologique ou humaine. Cette dangerosité est considérablement aggravée par le fait que ce centre est bâti sur une zone sismique active. Le tremblement de terre de Lambesc (1909) et les secousses qui ont fait trembler divers points de la région depuis un an nous le rappellent. Par ailleurs un acte terroriste n'est jamais à exclure.

Après Tchernobyl et Fukushima on sait maintenant qu'une catastrophe nucléaire à Marcoule est tout à fait possible. Elle toucherait gravement les villes d'Uzès, Alès, Nîmes et toutes les campagnes. Les productions agricoles devraient être détruites et les activités touristiques abandonnées.

Aussi à la prochaine séance publique, nous reviendrons en citoyens déterminés pour interpeller le Conseil Général. Nous insistons pour que :

Le Conseil Général s'engage à :

- . S'opposer à la construction du nouveau réacteur Astrid,**
- . Réclamer l'arrêt de la filière plutonium, filière de la plus haute radiotoxicité et dangerosité,**
- . enfin à appeler le CEA à organiser la fin des productions nucléaires de Marcoule, et à transformer le Centre en pôle international d'expérimentation du démantèlement nucléaire, et en centre de développement des technologies de sobriété énergétique et d'énergies renouvelables.**

Certes le Conseil Général n'a pas de pouvoir décisionnaire dans le domaine de l'activité du centre nucléaire de Marcoule, mais **l'émission d'un vœu** permettrait de peser sur les décisions à venir de l'État.

Par de telles décisions, le Conseil Général du Gard s'honorerait de protéger les populations, de se tourner vers l'avenir en préservant toutes les activités agricoles, artisanales et touristiques menacées par l'industrie nucléaire, enfin de développer l'emploi dans le bassin rhodanien.

En effet, la pérennité des emplois dans le nucléaire est assurée par les multiples tâches liées au démantèlement des installations et à la gestion des déchets, mais de plus, l'affectation des énormes budgets, libérés par l'arrêt des activités nucléaires, au développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables serait créatrice de bien plus d'emplois -non délocalisables- que ne peut le faire le nucléaire.

Nous rappelons qu'à défaut, et en cas d'accident majeur, ce qui est statistiquement possible, le Conseil Général sera considéré comme complice des malheurs de la population et de la désertification des territoires qui en résulterait. Après les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima, vous sera-t-il possible de dire, « Nous ne savions pas » ?

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers Généraux, nous serons présents à la session du 15 février pour interpeller publiquement le Conseil du Gard à ce sujet.

Salutations citoyennes